

# C'tu ça de l'abus?

## RENCONTRE 4



Le « sexting »

## INTRODUCTION

Jusqu'à très récemment, le terme «sexting» n'existait pas (Levine, 2013). Ce terme est la combinaison des mots anglais «sex» et «texting» qui fait référence au «fait de créer, de transmettre ou de partager avec d'autres personnes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos ou des vidéos à caractère sexuel» (ASSS BSL, 2013). Puisqu'il s'agit aujourd'hui de près de 80 % des adolescents de 12 à 18 ans qui possèdent un téléphone cellulaire, une préoccupation importante s'installe quant au partage de matériel sexuellement explicite par téléphone cellulaire (Levine, 2013). En effet, une étude effectuée dans la ville de Québec révèle que 6,4 % et 21,1 % des adolescents de 15 et 16 ans disent avoir déjà respectivement envoyé ou reçu des «sextos» (Thibodeau, 2011). La proportion d'échange de «sexto» augmente également en fonction de l'âge de l'adolescent (Lenhart, 2009). Des recherches sont nécessaires pour examiner le rôle de variables psychologiques prédictives, la présence de facteurs de risque et de protection, les corrélations, ainsi que les médiateurs et les modérateurs des comportements de «sexting» (Klettke et al., 2014). Cependant, certains auteurs notent déjà des liens entre le «sexting», les comportements sexuels à risque et le bien-être psychologique (Benotsch et al., 2013; Levine, 2013). C'est la raison pour laquelle le CISSS BSL souhaite développer un projet d'intervention sexologique visant à sensibiliser les adolescents de niveaux secondaires à cette problématique.



Le «Sexting»

C'tu ça de l'abus?

# Activités d'apprentissage

**Conscientiser les adolescents aux enjeux du «sexting».**



**O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F  
S**

- Dire dans leurs propres mots, ce qu'est le «sexting»
- Nommer les différentes motivations au «sexting».
- Explorer les conséquences positives et négatives possibles au «sexting».
- Nommer des solutions envisageables pour freiner le «sexting».

Durée	Matériel
60 Minutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordinateur et projecteur</li> <li>• Capsule vidéo «Sexting : le nouveau jeu dangereux des ados»</li> <li>• Capsule vidéo «TV Spot Campagne 'Sexting'»</li> <li>• Support visuel «PowerPoint»</li> <li>• Annexes 1 à 7</li> <li>• Copies de l'annexe 3 et du dépliant d'accompagnement pour tous les élèves</li> </ul>

# DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1

En introduction, remercier les élèves de vous recevoir dans leur classe. Se présenter au groupe et expliquer la raison de votre présence. Amorcer la rencontre en expliquant que la thématique est préoccupante, puisque 80 % des adolescents de 12 à 18 ans possèdent un cellulaire et que 6,4 % des 15 ans et 21 % des 16 ans ont déjà envoyé ou reçu des « sextos ». Le pourcentage augmente avec l'âge. De plus, le sexting semble lié au bien-être psychologique et aux comportements sexuels à risque. Mentionner le but de la rencontre; *conscientiser les adolescents aux enjeux du « sexting »*. Indiquer aux élèves que, pour cette activité, toutes les réponses sont acceptées, qu'ils ne doivent pas être gênés ou se censurer et qu'il est important de suspendre tout jugement ou critique.

5 minutes

2

Présenter la vidéo de sensibilisation au « sexting » ; « *Sexting, le nouveau jeu dangereux des ados* » (TF1, 2009 ; 2:06 minutes).

Capsule vidéo :

<http://www.youtube.com/watch?v=-jEced6nBIQ>

3 minutes

3

Animer une discussion à l'aide de la question suivante :

- **Selon vous, qu'est-ce que le « sexting » ?**

Une fois les interventions terminées, résumer et compléter le contenu (**annexe 1**).

5 minutes

4

Animer une tempête d'idées sur les motivations et les raisons au « sexting ». Amorcer à l'aide de la consigne suivante :

- **Selon vous, pour quelles raisons les gens qui « sextent » le font-ils ?**

Une fois les interventions terminées, résumer et compléter le contenu (**annexe 2**).

10 minutes

5

Animer l'activité « *Conséquences au sexting* » (**annexe 3**). Afin de dégourdir la classe, demander aux élèves de former des équipes de deux ou trois. Distribuer une feuille réponse à chaque équipe et leur demander de la remplir en indiquant le plus de conséquences positives et négatives possible. Quand la plupart des équipes ont terminé, faire un retour en demandant aux équipes quels sont leurs éléments de réponses. Une fois les interventions terminées, résumer et compléter le contenu (**annexe 4**).

20 minutes

6

Présenter la marche à suivre avant l'envoi d'un sexto (**annexe 5**). Mentionner aux élèves qu'il est important de se poser ces trois questions avant d'envoyer, de transférer ou de produire un « sexto ».

5 minutes

7

Montrer un exemple de demande de retrait d'image sur un site d'hébergement Internet (**annexe 6**). Mentionner aux élèves que puisqu'il est difficile de retirer une image du monde virtuel, il vaut mieux faire la demande le plus rapidement possible, avant qu'elle ne devienne virale.

3 minutes

8

Présenter la vidéo de sensibilisation au « sexting » ; « *TV Spot Campagne 'Sexting'* » (Pro Juventute, 2014 ; 0:26 minute).

Capsule vidéo :

<http://www.youtube.com/watch?v=doZbclvry7k>

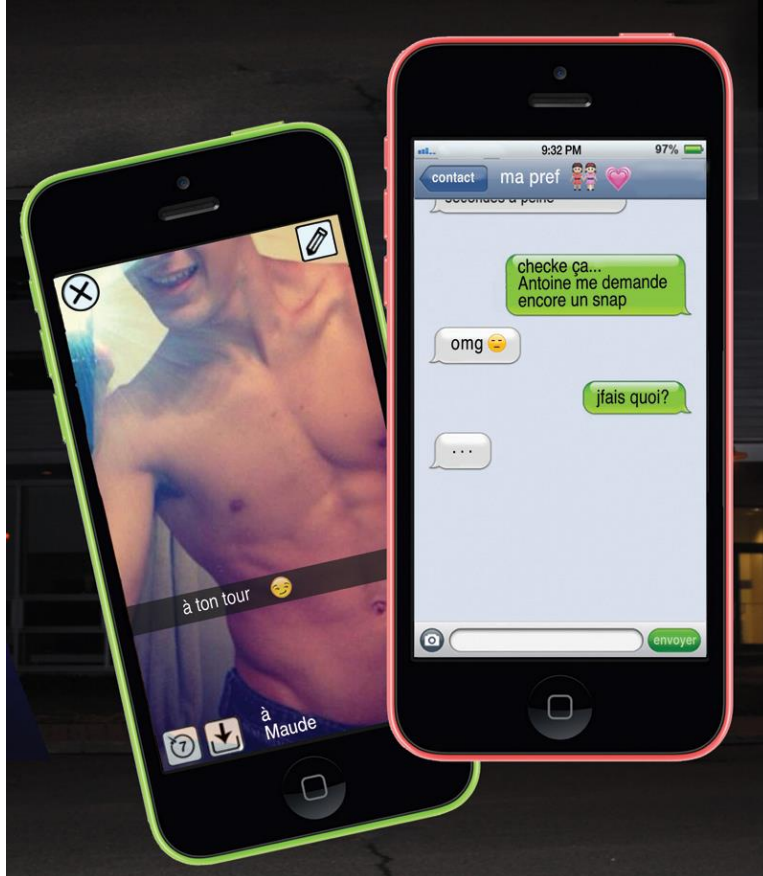
1 minute

9

Conclure la rencontre en rappelant qu'il est facile de penser que son intimité est protégée en envoyant un « sexto » à son partenaire ou à un(e) ami(e), mais que malheureusement les relations amoureuses et amicales ne sont pas éternelles. Mentionner que personne ne peut se sentir à l'aise qu'un(e) ex ou un(e) ennemi(e) ait une photo compromettante de nous pour l'éternité. Les conséquences peuvent prendre une ampleur monstrueuse et être dévastatrices. En aucun cas, il ne faut hésiter à affirmer ses limites et à supprimer un « sexto ». Nommer et situer les personnes ressources à même le milieu et présenter le site Internet « *C'tu ça de l'abus?* ». Distribuer un dépliant d'accompagnement à chacun des élèves.

8 minutes

# LE SEXTING C'EST :



- ♥ Créer, transmettre, ou partager avec d'autres personnes des «textos», des photos ou des vidéos à caractère sexuel, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques. (ASSS BSL, 2013).
- ♥ Selon les définitions, il peut être question de photos ou vidéos, alors que d'autres incluent les «textos» à caractères sexuels (Diliberto et al., 2009).\*
- ♥ Le terme caractère sexuel implique la nudité (partielle ou totale) et la suggestivité sexuelle, c'est-à-dire le fait d'imiter des poses ou des actions sexuelles, même habillé (Drouin et al., 2013).
- ♥ Selon les définitions, il peut être question de «sexting» par téléphone cellulaire, alors que certaines incluent l'utilisation d'Internet (courriels, messageries instantanées, etc.) (Diliberto et al., 2009).\*
- \* La définition utilisée pour la présente rencontre englobera les «textos», les photos et les vidéos à caractère sexuel transmis par téléphone cellulaire ou encore par Internet.

# POURQUOI «SEXTER» ?

Pour pallier l'ennui ou la solitude  
(Drouin et al., 2013).

Pour démontrer volontairement son  
amour à l'autre  
(Thibodeau, 2011).

Pour faire une blague  
(Klettke, 2014).

Pour attirer l'attention  
de l'autre  
(Klettke, 2014).

Pour entretenir une relation  
secrète  
(Drouin et al., 2013).



Pour tromper un(e)  
partenaire avec un autre  
(Klettke, 2014).

Pour céder à la pression  
qu'exerce l'autre  
(Klettke, 2014;  
Thibodeau, 2011).

Pour le plaisir  
(Thibodeau, 2011).

Pour pallier la timidité d'une  
sexualité en vrai  
(Drouin et al., 2013).

Pour se mettre volontairement en  
valeur, être coquet(te) ou amusant(e)  
auprès de l'autre  
(Klettke, 2014; Thibodeau, 2011).

Pour répondre à une demande de l'autre  
(Drouin et al., 2013 ; Thibodeau, 2011).

Pour flirter  
(Drouin et al., 2013).

Pour pallier la distance qui sépare  
l'un de l'autre  
(Drouin et al., 2013).

Pour amorcer la sexualité ou exciter  
l'autre  
(Drouin et al., 2013 ; Klettke, 2014).

\* L'utilisation de l'autre permet ici l'interprétation d'un partenaire masculin ou féminin.

# CONSÉQUENCES AU «SEXTING»

## Positives

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Négatives

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

# CONSÉQUENCES AU «SEXTING»

## Positives

Permet une communication rapide et efficace avec l'autre (SOGC, 2012).

Permet des pratiques sexuelles sécuritaires (ITSS/contraception) versus les contacts sexuels à risques réels (Gordon-Messer, 2013).

Permet un soutien pour les relations à distance (Gordon-Messer, 2013).

Permet une diversité sexuelle pour les relations de longue durée (Gordon-Messer, 2013).

## Négatives

Possibilité de perdre le contrôle du «sexto» (Diliberto et al., 2009). *Ex. : SNAPCHAT vs SNAPCAPTURE*

Possibilité de transmission du «sexto» à son insu (Drouin et al., 2013).

Possibilité de publication du «sexto» sur Internet (Klettke, 2014).

Possibilité d'atteinte à la réputation ou de rejet en lien avec la diffusion du «sexto» (MTV Digital Rights Project, 2012).

Possibilité d'intimidation/cyber intimidation en lien avec la diffusion du «sexto» (Diliberto et al., 2009; Klettke, 2014).

Possibilité d'exploitation/chantage en lien avec la diffusion du «sexto» (Klettke, 2014).

Possibilité de ressentir de la honte liée à la diffusion non désirée d'un «sexto» (Klettke, 2014).

Possibilité de vivre de l'anxiété, du désespoir, de la tristesse, des idées ou des tendances suicidaires en lien avec la diffusion non désirée d'un «sexto» (Klettke, 2014).

Possibilité de vivre des problèmes scolaires (Klettke, 2014).

Possibilité d'engager des comportements sexuels à risque (initiation sexuelle précoce, moindre utilisation contraceptive, etc.) (Gordon-Messer, 2013).

Possibilité d'usage de substances (alcool drogue), d'impulsivité et de dépression (corrélations non définies, mais liens établis entre ces comportements) (Temple et al., 2014).

Possibilité de contrevenir à la loi; les sections sur la pornographie juvénile du Code criminel du Canada sont prévues pour contrer l'exploitation sexuelle des jeunes gens. Plus particulièrement, la section 163.1 du Code criminel sur la pornographie juvénile est claire sur le fait que l'accès, la production, la possession et la distribution d'images représentant une activité sexuelle ou un organe sexuel d'une personne de moins de 18 ans constituent une offense criminelle (Gouvernement du Canada, 2014).



**\* Il est maintenant possible d'enregistrer ou de faire une capture d'écran des Snapchats envoyés et reçus !**

\*





# AVANT D'ENVOYER PRENDS LE TEMPS DE PENSER



**Quand tu envoies, reçois ou transfères un «sexto», pose-toi TOUJOURS les trois questions suivantes avant de faire quoi que ce soit** 

## Était-ce mon idée ?

Si tu n'as pas envie de faire, prendre, ou partager un «sexto», n'accepte pas la pression des autres, tu peux dire non, affirme-toi ! Sinon, choisis une façon de t'exprimer qui ne te mettra pas à risque de surexposition importante : garde tes vêtements. Il est bien plus sexy de ne pas tout montrer, non ? Demande-toi s'il est préférable de se sentir «cool» pour une demi-heure ou être totalement humilié si le «sexto» se retrouve aux vues de tout le monde (MTV Digital Rights Project. 2012).

## Où va finir cette image?

- Dans le téléphone de mon/ma partenaire.
- Dans le téléphone de ses ami(e)s.
- Dans le téléphone de tout le monde et sur Internet.

## Qu'est-ce qui se passait quand cette photo a été prise?

Si tu es sur le point de transférer ou de distribuer un «sexto», dis-toi que la personne concernée pouvait être en train de s'amuser, mais peut-être qu'elle a été forcée et photographiée ou filmée sans son consentement. Elle n'avait peut-être simplement aucune idée que le «sexto» serait partagé. Si tu obtiens un «sexto», supprime-le, tu n'as aucune idée si la personne concernée a envie qu'il soit partagé. Demande à l'émetteur, si possible, de le supprimer aussi (MTV Digital Rights Project. 2012).

## Et n'oublie pas,

- Un sexto peut exister pour toujours.
- Tu peux dire non ; quand ton amie t'a demandé de faire la danse du poulet avec elle à l'émission de talent, tu as dit non ? Lorsque ta maman a essayé de t'habiller comme un Schtroumpf à l'Halloween, tu as dit non ? Il en va de même pour le «sexting» (MTV Digital Rights Project. 2012).
- Si tu produis un «sexto», garde-le pour toi ou montre-le qu'à ceux à qui tu as envie, en vrai, en personne et non pas en ligne (MTV Digital Rights Project. 2012).
- Demande au site d'hébergement concerné de retirer tout «sexto» qui ne te convient pas.
- Va chercher de l'aide en te confiant à une personne de ton entourage en qui tu as confiance. Il faut oser en parler, c'est le seul moyen de t'en sortir (Tel-Jeunes, 2012).



Bonjour,

*J'ai 15 ans et je demande que soit retirée une photo/vidéo à caractère sexuel de moi accessible par l'entremise de votre service à l'adresse suivante : [insère l'adresse URL (adresse Web) exacte où se trouve la photo ou la vidéo].*

*Ce n'est pas moi qui ai publié cette photo/vidéo sur votre site, je n'ai permis à personne de le faire et je ne veux pas que cette photo/vidéo reste en ligne.*

*Je ne sais pas qui a publié cette photo/vidéo sur votre site.*

OU

*Je ne sais pas exactement qui a publié cette photo/vidéo sur votre site, mais j'ai des raisons de croire qu'il s'agit peut-être de [nom de la personne].*

Merci.

**Pour plus de détails concernant le retrait d'une photo ou d'une vidéo, rends-toi sur le site Internet de AidezMoiSVP.ca : <http://aidezmoisvp.ca/app/fr/>**

## RÉFÉRENCES

- Agence de la Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent. 2013. « Le « sexting » ». In *C'tu ça de l'abus*. En ligne. <<http://ctucadelabus.com/themes/le-sexting/>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Benotsch, G. Eric, Daniel J Snipes, Aron M Martin, et Sheana S Bull. 2013. « Sexting, substance use, and sexual risk behavior in young adults ». *Journal of adolescent health*. Vol. 52, no 3, p. 7-13. Consulté le 15 janvier 2014.
- Centre Canadien de protection de l'enfance. 2013. AidezMoiSVP.ca : Les jeunes ne sont jamais seuls. En ligne <<http://aidezmoisvp.ca/app/fr/>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Diliberto, Gail Matthey, et Elizabeth Matthey. 2009. « Sexting:Just how much of a danger is it and what can school nurses do about it? ». *National Association of School Nurse*. Vol. 24, no 6, p. 262-267. Consulté le 15 janvier 2014.
- Drouin Michelle, Kimberly N. Vogel, Alisen Surbey, et Julie R. Stills. 2013. Let's talk about sexting, baby: Computer-mediated sexual behaviors among young adults. *Computers in Human Behavior*. Vol. 29, no 5, p. 25-30. Consulté le 15 janvier 2014.
- Gordon-Messer, D., Bauermeister J.A., Grodzinski A., Zimmerman M. 2013. « Sexting Among Young Adults ». *Journal of Adolescent Health*. Vol. 52, no 3, p. 301-306. Consulté le 15 janvier 2014.
- Gouvernement du Canada. 2014. *Site Web de la législation (Justice)*. <En ligne <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Klettke, Bianca, David J. Hallford et David J. Mellor. 2014. « Sexting prevalence and correlates: A systematic literature review ». *Clinical Psychology Review*. Vol. 34, no 1, p. 44-53. Consulté le 15 janvier 2014.
- Lenhart, Amanda. 2009. « Teens and sexting : How and why minor teens are sending sexually suggestive nude or nearly nude images via text messaging ». *Pew Internet & American Life Project*. p. 1-26. Consulté le 15 janvier 2014.



- Levine, D. 2013. « Sexting: A Terrifying Health Risk... or the New Normal for Young Adults? ». *Journal of Adolescent Health*. Vol. 52, no 3, p. 257-258. Consulté le 15 janvier 2014.
- MTV Digital Rights Project. 2012. *A thin line : Mtv*. En ligne. <<http://www.athinline.org>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Paris Match. 2013. *Rehtaeh Parsons: La mort au bout de la honte*. En ligne. <<http://www.parismatch.com/Actu/International/Rehtaeh-Parsons-la-mort-au-bout-de-la-honte-507430>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Pro Juventute. 2014. *TV Spot Campagne 'Sexting'*. En ligne. <<http://www.projuventute.ch/Bilder-und-Video-der-Kampagne.2482.0.html?&L=1>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Radio-Canada. 2013. *Affaire Rehtaeh Parsons : deux hommes accusés*. En ligne. <<http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2013/08/08/004-arrestations-enquete-rehtaeh-parsons.shtml>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC). 2012. « Santé Sexuelle ». In *maSexualité.ca*. En ligne. <<http://www.masexualite.ca/sante-sexuelle>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Tel-Jeunes. 2012. « Informe-toi ». In *Tel-Jeunes*. En ligne. <<http://teljeunes.com/informe-toi/violence>>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Télévision Française 1 (TF1), 2009. *Sexting : le nouveau jeu dangereux des ados*. En ligne. <[videos.tf1.fr/jtwe/2009/sexting-le-nouveau-jeu-dangereux-des-ados-4522930.html](http://videos.tf1.fr/jtwe/2009/sexting-le-nouveau-jeu-dangereux-des-ados-4522930.html)>. Consulté le 15 janvier 2014.
- Temple R., Jeff, Vi Donna Le, Patricia van den Berg, Yan Ling, Jonathan A. Paul, Brian W. Temple. 2014. « Brief report: Teen sexting and psychosocial health ». *Journal of Adolescence*. Vol. 37, no 1, p. 33-36. Consulté le 15 janvier 2014.
- Thibodeau, Marie-Ève. 2011. *ViRAJ : Que savons-nous du Sexting?* En Ligne. Québec : Université Laval, 2 p. <<http://www.viraj.ulaval.ca/fr/sexting>>. Consulté le 15 janvier 2014.

